

**DOSSIER INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 17 décembre 2014 à 16H**  
**Salle Maupassant**

**Dossier n° 2014-14 : FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE** - Extension de 1 000 m<sup>2</sup> du magasin Super U à Franqueville-Saint-Pierre, rue du Canivet, portant la surface totale de vente à 3 663 m<sup>2</sup>.

**Composition de la commission :**

- le maire de Franqueville-Saint-Pierre, commune d'implantation, ou son représentant
- le président de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement, ou son représentant ;
- le maire de Rouen, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Mesnil-Esnard, commune de la zone de chalandise, ou son représentant, en remplacement du président de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe chargé du schéma de cohérence territoriale ;
- madame Frédérique THAFOURNEL (confédération syndicale des familles) ou monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation ;
- monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que choisir) ou madame Danièle CALLE (UFC Que choisir), personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire ;
- Pour le département de l'Eure :
- le maire de Bourg-Beaudouin, commune de la zone de chalandise, ou son représentant ;
- monsieur Pierre LECERF, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire.